

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024\_049

**Objet : Partenariat commercial et touristique Inter-territoire : Autorisation de signature des conventions et de négociation des taux de commission**

**Séance du mardi deux avril deux mille vingt quatre à dix-huit heures trente**

**Présents (62) :**

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Gilles DEVIENNE - Pierre GRANDGENEVRE - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Laurent DENIS (Suppléant) - Didier PELISSIER (Suppléant) - Marc DEHEELE - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Nathalie SAELENS (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Jean-Luc CAPPAERT - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Fabrice DELANNOY - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Eddie BOULIER - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

**Procurations (14) :**

Francis AMPEN à Luc EVERAERE - Gaëlle LEFEVRE à Gilles DEVIENNE - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Arnaud DEVILLEZ - Maxime DEPLANCKE à César STORET - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Sophie ANDRE à Florence BRISBART - Pascal DECOOPMAN à Didier TIBERGHIEU - Samuel BEVER à Jean-Luc CAPPAERT - Elizabeth BOULET à Dominique JOLY - Roger LEMAIRE à Marie SANDRA - Dorothée DEBRUYNE à Joël DEVOS - Pierre-Louis RUYANT à Valentin BELLEVAL - Cindy SCHRAEN à Serge OLIVIER

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 76**

**Secrétaire de séance : Céline SAUZEAU**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président  
  
Valentin BELLEVAL  


DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
CŒUR DE FLANDRE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 2 AVRIL 2024

DELIBERATION 2024\_049

**Objet : Partenariat commercial et touristique Inter-territoire : Autorisation de signature des conventions et de négociation des taux de commission**

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment la compétence en matière de promotion du tourisme ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2221-2 et R. 2221-1 ;

Vu l'article L. 211-1 du Code du Tourisme, portant sur les activités commerciales des régies SPA ;

Vu l'article 3 des statuts de l'Office de Tourisme intercommunal ;

Vu la délibération n°2018/17 du Conseil communautaire en date du 26 février 2018 relative au vote des tarifs des services intercommunaux : packs de services prestataires, ateliers numériques, groupes et boutique, tarifs publicitaires ;

Considérant les activités commerciales mises en place par la régie Office de Tourisme durant les saisons de 2018 à 2023 et les objectifs de développement auprès des clientèles « individuels » et « groupes » ;

Considérant la carence de l'initiative privé dans la commercialisation du territoire de Cœur de Flandre et la possibilité pour un opérateur public de travailler à la création et à la commercialisation de package reprenant les prestataires touristiques du territoire de compétence et territoires voisins en signant une convention de partenariat ;

Considérant que les partenaires extérieurs sont aussi des vitrines de la Destination ;

Considérant le développement commercial et les attentes clients pour associer notre Destination avec des attractions chez nos voisins proches (CCHF / CCFL / CAPSO / HEUVELLAND et leurs Offices de Tourisme respectifs et les discussions ouvertes avec les voisins de Poperinge et Armentières/Weppes et leurs offices de tourisme respectifs ;

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal en date du 11 mars 2024 ;

**Il vous est proposé :**

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions inter-territoires en matière touristique avec les territoires voisins,
- de donner pouvoir au Président pour négocier les taux de commission applicables dans le cadre de ces conventions de commercialisation inter-territoires.

**Vote :**

**Pour : 76**

**Contre : 0**

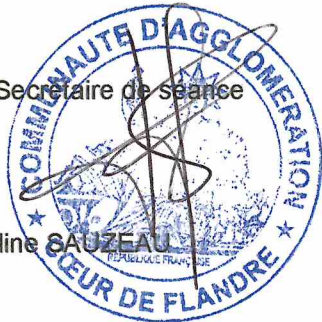
**Abstention : 0**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

La Secrétaire de séance

Céline SAUZEAU



Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 2 avril 2024,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Valentin BELLEVAL

